

DANIELLE FORGET

## **Du lexique à la rhétorique : le « bon voisinage » de la francophonie**

### **1. Introduction**

Est-il seulement besoin de souligner l'importance qui revient à la francophonie dans le débat politique sur la langue au niveau national ? Mais le débat concernant la place de la francophonie existe aussi au niveau des relations internationales, comme nous le rappellent les sommets de l'O.I.F., l'Organisation Internationale de la Francophonie. Peu importe le niveau où intervient le débat et ses enjeux, la francophonie se constitue dans le discours en un champ notionnel : une notion en élaboration par son rapport à d'autres notions convoquées par elle dans et par les discours.

Au cœur des questionnements qui la concernent figurent ceux liés à l'identité, au partage en situation de diversité culturelle, incluant éventuellement divergences et controverses. Bref, sur le plan linguistique, la *francophonie* se trouve thématisée. Elle est réinvestie comme argument sur des sujets afférents, quand elle n'est pas directement objet d'étude. Dans ce cas, un métadiscours se déploie à des fins diverses, comme celle de fixer les limites du concept et de cerner les motivations présentes en faveur d'une définition. Dans les productions discursives récentes, la francophonie fait l'objet d'une attention privilégiée qui se manifeste principalement à travers l'acte de définir ; je me propose au cours de cette étude d'en éclaircir les fonctions et les manifestations-types, de même que le réseau de sens qui s'active dans son environnement linguistique.

J'envisagerai le lexique comme les potentialités d'un mot qui sont telles qu'elles sont induites, directement ou par inférences, du contexte actualisé. Les usages effectifs d'un mot finissent par créer des sillons reconnaissables qui se concrétisent en phraséologies repérables dans le discours. Ce sont elles qui seront à repérer, celles plus précisément en rapport avec la francophonie. Les configurations ainsi obtenues devraient également mettre en lumière

certaines aspects de la rhétorique à l'œuvre et les enjeux idéologiques qui la déterminent.

## **2. Un lexique en expansion**

En quoi consiste l'étude du lexique ? Cette question a reçu déjà plusieurs réponses, mêmes controversées – dans le cadre d'une grammaire. Le rôle du lexique et les frontières qu'il entretient au sein d'une organisation des composantes grammaticales n'a pas fait l'unanimité dans le passé et continue d'alimenter la discussion.

Quand il s'agit d'élaborer un dictionnaire, la démarche lexicographique prévoit, selon Rey, ces composantes :

[...] les principales informations sur le système linguistique : phonétiques et phonologiques – [...] –, morphologiques et syntagmatiques, morphosémantiques et distributionnelles, ainsi que les aspects pragmatiques de l'énonciation (ce qu'on appelle et qu'on classe confusément en « niveaux de langue ») enfin relations sémantiques paradigmatiques (synonymes, contraires)<sup>1</sup>.

Parmi ce lot d'informations importantes, se glisse, dès qu'il est question de sémantique et de pragmatique, une zone floue entre langue et discours où les deux interagissent. Dans la tentative de constituer la description du système linguistique, la question reste entière : comment parler des termes du lexique et prévoir leur contenu dans le cadre de la langue ?

Plusieurs des réticences des uns et des efforts déployés par les autres sont dus à la recherche d'une démarcation nette et absolue entre sens et signification. Dans cette conception, sens et signification sont pris en charge respectivement par l'une de ces deux entités séparées que sont le discours et la langue. Il est admis que le contenu de la signification est une valeur calculée à partir des données du contexte, la langue s'approvisionnant au discours ; mais rappelons que ce contenu est aussi envisagé à partir d'une posture théorique qui en assure la cohérence et justifie les choix du linguiste. Nous concevons bien l'utilité de ce concept au sein d'une approche

---

<sup>1</sup> Alain Rey ajoute que d'autres éléments d'information « extérieurs au système » sont aussi requis pour permettre de saisir le pourquoi de certains agencements, ce qui « conduit à gauchir l'analyse par rapport à la description des fonctions », ajout vu par certains comme « une impureté » (1970 : 64).

lexicologique ayant pour responsabilité de rendre compte de la face lexicale du système linguistique.

Cependant, nous poursuivrons plutôt une démarche qui transpose l'unité qu'est le mot dans un contenu notionnel à préciser à l'aide de ses occurrences en discours. Pour ce faire, il convient d'établir une distance avec une analyse qui voudrait définir le mot par son origine étymologique. Cette information, quoique importante, ne saurait suffire à cerner le sens. Suivant la posture de Fall et Bétoté Akwa (2002 : 10), le sens ne saurait non plus être constitué d'un sens premier englobant tous les autres sens possibles, ces derniers étant dérivés et donc issus du premier. Une telle conception rejoint l'idée d'un sens littéral primordial sur lequel tous les autres s'aligneraient. Cette vision convergente tend à faire du sens littéral le point de départ des variantes, mais aussi à concevoir le tout comme un ensemble de traits finis dont la combinaison, variable, permettrait de prédire les variantes. Le mot, selon nous, ne peut être dépositaire d'une signification qui lui appartiendrait en propre, et qu'il aurait une fois pour toutes, l'usage ne faisant que puiser dans ce sens premier. Par ailleurs, on ne peut passer outre quelques mises en garde sur l'appréhension du sens. En effet, il ne faudrait pas croire, dans la foulée d'une vision de la performance, qu'il suffit de répertorier des actualisations issues de l'usage pour avoir accès direct au sens, ce dernier étant accessible immédiatement sans aucun traitement théorique et méthodologique. Il convient plutôt de voir comment le mot condense en lui une fonctionnalité qui se révèle dans les discours.

Cerner le sens d'un mot, c'est mettre en évidence, dans le particularisme de ce dernier par comparaison à d'autres mots de la langue, ce qui autorise sa valeur argumentative en discours. Dans ce travail, nous choisissons délibérément de nous concentrer sur des fragments d'énoncés, bref de segments distributionnels, où apparaît de façon privilégiée le mot *francophonie*. Cette étape, pourrait-on supposer, ne relève que de la microstructure ; pourtant, ce n'est pas le cas : elle fait appel au discours conçu comme dimension énonciative. En effet, il s'agit de mettre en vue l'utilisation potentielle qui en est faite dans l'élaboration du sens. Le mot, quoiqu'il soit une unité repérable dans un segment linguistique, est chargé des rapports de sens, des actes langagiers et des stratégies rhétoriques qui le déterminent. En effet, pour nous,

le lexème contient en puissance les usages actualisés ou potentiels qu'il autorise. Il s'agit donc d'aller à rebours des actualisations : le sens sera cette matière première qui, en surface, conduit le contenu sémantique du lexème et permet à ces opérations langagières de s'actualiser.

C'est en allant au-delà du mot, et même du syntagme, que se révélera le poids véritable du lexème devenu notion, un contenu élaboré auquel seul le discours donne accès. Présupposés, associations lexicales parmi lesquelles surgissent les figures, stratégies énonciatives, modalisations temporelles et spatiales, bref autant d'agencements dont s'affuble ce contenu et par lequel il se donne à nous, prêt pour la récursivité inévitable qui le fixe en mémoire et en acte discursif.

Le mot en discours s'établit sur des zones fluctuantes, des relations transversales entre niveaux linguistiques, rendant compte, comme le soutient Vignaux, de propriétés langagières intrinsèques :

Le langage est bien un système, mais c'est un système nécessairement ouvert, travaillant constamment de l'ajustement entre énonciateurs, entre « idées », entre états de connaissances et les expressions qui en font « repères ». (Vignaux, 1988 : 97)

Dans cette optique, le lexique est intimement lié au discours ; c'est à partir du mouvement fourni par ce dernier qu'il est possible de dégager les acceptions d'un mot. Ainsi, le mot ne saurait être vu comme une unité figée ; il renvoie plutôt aux opérations énonciatives, ce que Culioli décrivait ainsi :

On peut se borner à une « linguistique des états » et décrire les constructions ainsi récoltées par « classes » ou « familles » mais seule une « linguistique des opérations » permet effectivement de travailler sur ce qui fait « passage » d'un état à un autre et comme, de la sorte, il est possible au langage comme « système » d'être « cette incessante mise en relation (prédication, énonciation), grâce à quoi des énonciateurs, en tissant un jeu structuré de références, produisent un surplus d'énoncés et repèrent une pluralité de significations ». (Culioli 1973, cité par Vignaux, 1988 : 97)

### **3. Les attestations lexicales**

Les différents contextes communicationnels relevés pour l'emploi du terme *francophonie* nous permettront de tirer des conclusions sur son contenu notionnel. Les principes suivants entrent en jeu :

Toute communication implique alors, d'une part, l'existence de règles « internes » ou de « notions » considérées comme accordées au sein d'une communauté (présupposés, savoirs communs entre interlocuteurs, « préconstruits ») et d'autre part, la mise en œuvre de règles « externes » construisant ainsi des relations constituant des représentations de rapports entre personnes ou d'objets à personnes ou de personnes à situations, etc. (Vignaux, 1988 : 210).

Il m'importe ainsi de considérer comment s'insère le lexème dans le discours, qu'il soit tiré des énoncés au quotidien, des discours experts ou institutionnels directement assignés au caractère français ; bien que le contenu lexical ne puisse être fixé de manière satisfaisante sans prendre en compte le discours – actualisé et déployé dans ses prolongements transphrastiques –, je me limiterai, dans ce travail au contexte immédiat des occurrences du mot *francophonie*. Ce contexte immédiat attestera déjà, dans plusieurs cas, des inflexions sémantiques que subit le mot dans les discours récents. Cela rejoint les préoccupations de Charaudeau pour la « virtualité sémantique » et conforte l'idée que le mot, malgré sa face apparemment autonome (on peut en parler, le citer, le placer en mention), tire sa valeur aussi des pratiques – sociales, textuelles –, ce qui fait que la sémantique de la langue s'ouvre nécessairement sur celle du discours<sup>2</sup>.

La *francophonie* est un terme collectif à plus d'un aspect. De manière générale, suivant les définitions déjà proposées par les dictionnaires, il désigne l'ensemble des pays impliqués dans ce que j'appellerais le fait français, autrement dit une conception qui place la langue française comme une langue vivante et attestée sur certains territoires. Mais la francophonie suggère aussi le mouvement en faveur du fait français. Ces deux orientations font état de deux versants, l'un plus factuel et l'autre plus émotionnel. La francophonie apparaît comme un mot qui se construit de manière fluctuante ; pourrait-on avancer qu'il est polysémique ? Seule l'analyse pourra départager ces apriorismes. Le corpus restreint auquel je puise possède l'avantage de présenter une collection d'interventions récentes portant directement sur la francophonie – avec la minuscule et désignant l'ensemble démographique, ou avec la majuscule (la Francophonie) et désignant l'organisation internationale<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Charaudeau, 2005, p. 66.

<sup>3</sup> Il s'agit de *Pourquoi la Francophonie ?* (Beaudoin, Paquin dir., 2008) ; *Produire et reproduire la francophonie*, (Bélanger et als., 2010).

Les interventions de M. Abdou Diouf seront parsemées de segments distributifs clairs où le terme est réservé à l'organisation internationale. En tant que secrétaire général de la Francophonie, on ne s'attend pas à moins. C'est ainsi que, donnant le ton dans une préface à l'ouvrage *Pourquoi la Francophonie ?*, son propos comporte, notamment, ces attestations : ainsi, parlant des deux auteurs de l'ouvrage, il mentionne qu'ils ont « *approché la Francophonie* » (p. 11).

Ailleurs, il prend acte « *des critiques, du sentiment de défiance dont font l'objet les organisations internationales, tant d'ailleurs les organisations régionales que le système des Nations unies, et auxquels la Francophonie, bien que de création plus récente, n'échappe pas* » (p. 13). Couplé à des mots comme « *gestion* », « *nos organisations sœurs* », il se trouve, dans l'intervention, juxté à celui d'institution :

Bien plus, je dirais que la Francophonie dispose d'atouts que d'autres organisations n'ont pas. Sa création récente, comme je le soulignais, mais aussi les conditions de sa genèse la dispensent, en quelque sorte, de réformes devenues nécessaires dans beaucoup d'autres institutions au nom de la démocratisation des relations internationales. (p. 15)

Un champ lexical – appelons-le de l'organisation – apparaît que partagent les institutions et les regroupements internationaux. S'il est attendu compte tenu de la fonction qu'exerce l'énonciateur, M. Diouf, il n'en va pas de même des autres énonciateurs de notre corpus. Autrement dit, il ne saurait être imputé exclusivement à la fonction institutionnelle de cet énonciateur particulier. C'est sur la base d'un choix que d'autres énonciateurs interviendront sur la Francophonie ou non. En ce sens d'organisation, le terme prend conventionnellement une majuscule et son voisinage linguistique est conforme au champ lexical dégagé.

Une deuxième acception se dessine à partir des emplois que nous avons relevés. Elle est manifeste dans ce contexte linguistique : « faire partie de la francophonie ». Dans ce type de contexte est favorisée nettement l'association avec la dimension identitaire : qui l'on est et comment on est perçu par les autres. En témoignent ces syntagmes « *la fierté d'être francophone* », ou « *partiellement francophone* ». La question des appartenances multiples se

pose tandis que certains se questionnent sur les traits qui pourraient servir comme critère de l'identité franco-ontarienne, sur le sentiment d'appartenance<sup>4</sup>.

Cette perspective sur la francophonie suggère une relation étroite entre identité et langue. Une telle association à caractère sémantique et idéologique se retrouve dans d'autres contextes. Jaffe fait valoir le cas de la Corse des années quatre-vingt, semblable en cela à celui du Québec ou d'autres situations minoritaires où la reconnaissance d'une « *distinction identitaire* » s'est avérée essentielle au sentiment d'autonomie : elle passe par la langue.

[...] une logique historiquement établie par laquelle le droit à l'autodétermination politique appartient uniquement à un peuple, la légitimité d'un peuple se basant sur sa distinction culturelle (sur fond de durée historique) et la langue étant un élément clé qui confère la distinction culturelle. (Jaffe, 2010 : 136)

Le maintien de la langue à travers les siècles et face aux obstacles amorce le processus de légitimation. On ne sera pas surpris de rencontrer des contextes où « l'effort » de langue est valorisé et constitue une préoccupation à laquelle chacun est convié. Le lien entre l'individuel et le collectif est ainsi accompli par le biais de l'effort. Ce dernier est le moyen qui doit procurer comme fin : la survie et le maintien de la langue – et pourquoi pas de la culture, bref du patrimoine. Il faut donner pour recevoir, autrement dit des devoirs accompagnent les richesses promulguées. L'aspect figuratif, comme on s'en doute, embraye ici pour confectionner le sens. Il se double d'une connotation positive du partage mais, sur le plan des devoirs, il atteste de la responsabilité de chacun. C'est, ni plus ni moins, que le discours de la survivance qui trouve écho à travers ce ralliement à l'effort. La valeur communautaire en ressort et constitue une gratification ; elle existe moyennant la jonction des forces – solidarité – que suppose l'argument de quantité ainsi agité en sous-entendu. Notons que ces acceptions ne sont pas étanches. Même lorsque la francophonie est appelée dans le discours sur le plan institutionnel, la valeur communautaire peut être invoquée. C'est le cas ici :

La « personnalité » de l'OIF et de la Francophonie en matière de démocratie, de droits et libertés et de paix doit justement découler de ce caractère certes modeste, mais néanmoins beaucoup plus maillé de la communauté des États et des gouvernements francophones. Au sein d'une famille, il est souvent plus

---

<sup>4</sup> Lace Brogden, 2010, p. 267 et suivantes ; Normand Labrie, 2010, p. 30-31.

facile de se dire ses vérités et de se permettre des interventions qu'on ne permettrait pas à des étrangers. (Frémont, 2008 : 145)

Le contexte aménage ce caractère communauté par le biais de la connotation, évoquant la complicité entre les membres d'une même famille. Mais, il ne faut pas se leurrer sur la portée réelle de cette « complicité » : on parle bien de gouvernements et d'États, donc d'une scène publique où les interventions sont fortement réglementées. Attribuons plutôt à cette connotation une valeur persuasive locale (en ce point du discours) plus qu'elle n'atteste d'un véritable mode de relations entre les membres de la francophonie. Elle emprunte la force pathétique qui est celle de la seconde acception – alliant le personnel et l'identitaire : le sous-entendu étant que « le courant » passe mieux ou plus facilement entre « amis » ou membres d'une même communauté. Cet argument pourrait surprendre, car il comporte un présupposé discriminant entre telle et telle entité ; en effet, on ne s'étonnera pas que les discours y aient fort peu souvent recours, puisqu'il contrevient à l'appel de la diversité.

Or, justement la diversité est la notion clé : elle la représente, avec la mondialisation. Les deux constituent des apports récents aux discours et sont présentés sous cet aspect d'une nouvelle donne dont on ne peut faire abstraction. Dans le cas de la mondialisation, le sentiment d'urgence ressort même, obligeant une prise en considération de la francophonie dans ce nouveau contexte. Il ne relève pas d'un choix, cependant, comme c'est le cas pour la diversité : à la fois menace et modernité, la mondialisation est vue comme créant des obligations ; elle appelle une posture qu'il s'agira de définir.

La diversité, tout en étant reliée aux vagues d'immigration qui marquent les réalités de plusieurs pays de la francophonie, sera abordée sur le plan des valeurs. En tant que telle, elle deviendra un choix que le discours se chargera de rappeler, en même temps que les conséquences qui en découlent.

Diversité et mondialisation se placent en complément du terme francophonie. Le relais des inférences permet d'en établir les liens, mais il arrive aussi que l'association discursive soit posée explicitement au sein de l'énoncé. Forts de ce cadre dans lequel est discuté la francophonie, un engagement se dessine, vers lequel tendent les discours. Il comportera des formes variées comme nous l'aborderons plus loin. Voyons d'abord comment

se manifeste une part importante de la subjectivité associée au maniement du terme francophonie.

#### **4. L'acte de définir**

Si elle dessine à travers un acte de langage, la francophonie fait aussi l'objet de définition. Autrement dit, le discours convoque le terme pour en négocier le sens. Il serait trompeur de considérer la définition de la francophonie comme celle devant figurer dans un lexique, puisque cette dernière sera affublée d'évaluations personnelles qui n'ont pas à circonscrire le terme dans un lexique où signifiants / signifiés auraient une valeur stable et identifiable par opposition.

Les appels à la définition des termes sont souvent liés à une volonté de clarification conceptuelle, cette dernière étant considérée comme un préalable à l'accord des parties en présence. Mais l'entente n'est pas automatique, autrement dit rien ne garantit l'effet pragmatique, cependant, ce type d'acte est déjà une manifestation de la prise en considération de l'autre. On tente d'obtenir son adhésion et pour ce faire, la condition préalable est de s'entendre sur les termes.

Dans le cas de la francophonie, comme de ces réalités abstraites telles nation, démocratie, liberté, etc. l'objet se construit dans le discours, à partir, bien sûr d'acquis discursifs déjà mis en place mais aussi d'enjeux du moment, d'idéologies. On ne s'étonnera pas que le mot soit porteur de controverses, de polémiques, qu'il soit en mutation et fasse l'objet de renouvellement. La francophonie se situe précisément à ce « tournant » discursif. Les ouvrages principaux du corpus proviennent d'ailleurs de ce besoin de mise au point, et presque de redéfinition.

Nous ne sommes pas face à un sens dénotatif immuable, dans un savoir lexicographique fixé et neutre. Cela nous pousse d'ailleurs à préciser le rôle du type de définition utilisée. Le terme ne reçoit pas de balises arrêtées comme le ferait une définition basée sur les traits essentiels. Autrement dit, les discours ne mettront pas en jeu une forme du type : « La francophonie est cette entité possédant les traits x...x<sup>n</sup> ». Ils oscilleront plutôt entre la définition en extension qui envisage par énumération les individus ou objets concernés par le terme, et la description qui accumule les indices permettant de repérer les individus en

question<sup>5</sup>. Malgré les allures de « pétition de principe » qu'elle arbore souvent dans les articles étudiés, la définition prête le flanc à la discussion et les intervenants pourraient en négocier la valeur. Dans le corpus retenu, les énonciateurs ne s'engagent pas dans une polémique, mais auraient très bien pu le faire dans le cadre discursif où prend place un tel acte de définir. Comme le dit Plantin, la dispute du sens passe aussi par les mots :

On ne voit pas pourquoi la discorde épargnerait les mots ; ils sont un enjeu du débat, et non pas mis hors de cause a priori. Se donner un langage neutre, c'est commettre une pétition de principe et prendre pour établi l'enjeu même de la discussion. (Plantin, 1990 : 233)

Il faut bien se rendre compte que la définition lexicographique, celle que prévoit le dictionnaire et qui dit de la francophonie qu'elle concerne le fait français n'est pas remise en cause dans les discours ; est-ce parce qu'elle est toujours valable ou tout simplement parce que la norme accusant toujours un certain retard sur l'usage, ce dernier n'est pas encore abordé dans les réalités nouvelles qui le déterminent ? Il importe peu dans notre propos d'y répondre exactement. En revanche, que les discours optent de manière aussi ostentatoire pour l'acte de définir n'est pas anodin et dépasse le niveau lexical. Ce choix vaut comme stratégie pragmatique par la modélisation des rapports de force impliqués dans l'interaction. Nous y reviendrons. Il vaut aussi par sa valeur persuasive, la définition se présentant comme argumentative. L'enjeu de l'acte de définir, plus que de cerner une vérité, est d'opérer une tentative de ralliement : obtenir la reconnaissance des pairs sur ce qu'est la francophonie, ce qu'elle pourrait être et ce qu'elle doit être. En effet, la tentative consiste à faire partager des devoirs, des aspirations – pour cette raison elle se déploie sur le présent et sur l'avenir. Bref, l'enjeu est celui d'un engagement collectif.

Parler du rapport à la langue fait nécessairement intervenir une perspective idéologique. Tel que l'a bien souligné Jaffe, les « *idéologies linguistiques* » se manifestent dans des propos souvent chapeautés par la forme métadiscursive – celles qui commentent le discours lui-même et renvoient à des imaginaires collectifs qui ont, en quelque sorte, un effet d'autolégitimation.

---

<sup>5</sup> Plantin, 1990, p. 226.

[...] la nature des codes spécifiques et des identités socioculturelles dépend des conditions historiques et sociales particulières ; ces connexions ne sont donc pas « naturelles ». Néanmoins, l'expérience – la pratique répétitive – tend à « naturaliser » ces liens. (Jaffe, 2010 : 127)

Les environnements linguistiques dégagés plus haut entrent dans une telle logique de réitération. Cette dernière accentue en même temps qu'elle rend possible la circulation des blocs de sens identifiables. Bref leur récurrence à travers des discours centrés sur la thématique qui nous importe atteste l'importance qu'ont ces items sémantiques. Leur agencement dans une phraséologie fortement identifiable sera aussi garante de la dynamique sémantique qu'elle permet.

Notons aussi une tendance à rapporter la francophonie sur le plan du territoire. On a beau dire que ce rassemblement est supra-national, et en effet, il ne peut être contenu dans les limites d'un territoire. Il est sans frontière, cette caractérisation étant aussi en circulation dans les discours évoquant la liberté et l'étendue. Pourtant, le territoire est invoqué et vient trouver une place dans ce qui se veut un renouveau discursif. Il le sera dans sa valeur symbolique. Le figuratif vient ainsi à la rescousse de l'acte de définir. Il est vrai que l'on désigne le fait français comme un « espace » ; cela n'a rien d'étonnant vu l'usage abondant de ce terme en sciences humaines (l'espace politique, public, etc.). On le désigne aussi comme une *aire*, terme comportant un lien avec le territoire tout en ayant une dose d'abstraction qui module son sens. En revanche, le terme archipel est récurrent. Il peut osciller entre une valeur concrète et littérale – lorsque Montenay (2005 : 134) situe les points francophones sur la carte du continent américain –, et une valeur symbolique. Tandis que plusieurs géographes s'en servent pour rendre compte de la géographie culturelle de la francophonie, c'est un nouveau rapport au monde que vise Glissant (1993), et autres signataires de ce manifeste qui sera repris chez Gauvin (2006)<sup>6</sup>.

L'avantage de l'archipel est qu'il dispense de la notion de métropole et donc peut faire l'économie d'une relation référentielle. En outre, ses frontières sont fluides et favorisent à la fois des ancrages et des réseaux multiples. (Parker, 2010 : 36)

Il représente en quelque sorte cette mobilisation pour ce qui est en commun tout en étant dans le discontinu du territoire, à l'opposé d'une vie insulaire

---

<sup>6</sup> Parker, 2010, p. 35.

fermée sur elle-même. L'archipel est mis en relation avec le transculturel qui est à la fois appréhension d'intérêts à partager à travers le multiple et malgré le discontinu. Dans cette lignée, plusieurs écrivains se sont mobilisés pour cette vision revendicatrice que Parker résume ainsi d'une manière poétique :

D'île en île, de continent à continent, d'une francophonie à l'autre, suscitant des navigations dans la langue, ou entre les langues (natale/coloniale ; choisie/imposée par l'exil) même si la fiction reste parfois ancrée dans le pays d'origine, la francophonie littéraire constituerait cet espace transnational diffus et réticulé fait d'une multitude de noyaux dispersés que figure l'archipel. (Parker, 2010 : 56)

On se souviendra des critiques formulées à l'égard de la problématique de l'identité, celle associant ethnie et territoire. Non seulement l'idée d'un ancrage immuable est-il mis en cause par ces critiques, mais l'essentialisme qui découle de l'attachement au territoire, une préséance étant accordée aux premiers arrivants sur ceux qui s'y joignent au fil du temps par l'immigration ; ou encore aux droits accordés à la descendance des fondateurs, les « *premiers propriétaires* » du lieu ainsi consacré.

Toutes ces interventions portant directement sur la francophonie mettent en scène des actes de langage qui vont au-delà de la simple assertion. Même l'acte de définir, comme nous l'avons vu, n'est pas exempt de la dimension pragmatique liée à l'action. En effet, la forme, quand elle n'est pas explicitement incitative, comporte des procédés et un ton qui s'y apparentent. Les articles – certains faisant entendre une polyphonie issue de l'oralité, écho d'une allocution quelconque qui les aurait actualisés – constituent des appels au ralliement face à une cause ; ils possèdent cette valeur performative qui inscrit le temps et le lieu de la prise de parole comme étant une action.

Agir pour la francophonie (titre de l'article d'Alain Juppé, 2008 : 165)

Ainsi la Francophonie a de nombreux défis à relever. Elle lutte pour sa pertinence. (Paquin, 2008 : 29)

À la croisée des chemins, il nous semble que la Francophonie n'a d'autres choix que de mettre de façon résolue et déterminée les droits, la démocratie et la paix au cœur de ses actions. (Frémont, 2008 : 145-146)

C'est à nous de négocier la suite de ce que sera la francophonie. (Brodgen, 2010 : 279)

Il y a, sinon une incitation à l'action concrète, du moins un appel à la responsabilisation des membres suscités. L'acte de définir vise justement à légitimer une posture commune. Les conditions entourant cette légitimation sont variées ; mentionnons, tel que dit précédemment, la volonté de se distancier d'une approche identitaire vue comme source d'exclusion.

### **5. Dans la convocation d'un champ notionnel**

D'autres notions importantes apparaissent dans les discours sur la francophonie, comme nous le verrons, qui sont chargées de lui donner une impulsion nouvelle. Plusieurs des choix intervenant dans ce qu'il convient d'appeler le renouveau discursif établissent les jalons d'une posture à adopter.

D'abord, vient la notion de diversité, comme manière d'accueillir le multiple, assurant ainsi la distance avec les formes de l'essentialisme. C'est à travers elle, à mon sens, qu'il faut comprendre le recours à la figure de l'archipel. Même s'il peut être critiqué par le lien au territoire qu'il ravive (comme dans le discours traditionaliste, de l'ancrage sur un sol), la métaphore vise surtout le contraste avec l'insulaire – plus porté au repli que l'archipel supposant une dimension continentale. La figure de l'archipel fait surtout prévaloir le multiple (plusieurs noyaux de population et de territoire, plutôt qu'un seul), laissant entendre que d'autres noyaux peuvent se joindre, qu'ils peuvent tendre vers la mer dans une sorte de mouvance, autre notion qui se doit en contraste avec l'ancrage.

L'appartenance est une notion qui n'a pas manqué d'être au cœur de la problématique identitaire. Elle s'attachait au « bagage » individuel ; le syntagme « *sentiment d'appartenance* » est éloquent dans cette part personnalisée. Évidemment, le renouveau discursif qui nous occupe n'en aura que faire. D'ailleurs, le terme ne figurera à peu près pas dans les discours officiels, ceux relevant d'un consensus tacite sur l'évolution de la Francophonie, comme organisation. Il sera d'autant plus caduc dans les discours actuels que ces derniers s'emploient à orienter la discussion au niveau international. Se mettre à l'heure de la mondialisation devient un leitmotiv qui revêt différentes formes, mais il situe le débat au niveau *international* ou global, en même temps que *pluriel*, ces deux notions étant associées à la version revue de la Francophonie, celle que tentent d'étayer les discours.

Comme pour confirmer cette nouvelle tangente, les discours quittent le point de vue individuel (impliqué dans la notion d'« appartenance » et souvent dans celle d'« identité ») pour une ouverture maximale vers la communauté. Non seulement la communauté internationale, tel que nous l'avons envisagé plus haut, mais la collectivité globale est convoquée. En effet, les discours ont quitté l'« *entre nous* » de l'appartenance, pour s'orienter vers le « *bien de tous* ». L'universel se trouve interpellé, tant sur le plan émotif qu'argumentatif afin d'engendrer l'adhésion à cette mission. Les propos font clairement de la Francophonie le lieu par excellence de défense de la démocratie. Voilà pourquoi elle réunit les pays membres partageant des valeurs communes, ces valeurs étant rien de moins que des valeurs universelles, donc pour ainsi dire incontestables par le fond d'humanité sur lequel elles s'appuient. Par ce biais, ce n'est pas tant « être francophone » que l'on cherche à baliser, mais un comportement au sein de la Francophonie. Aux préoccupations identitaires de jadis font place des préoccupations de participation et de citoyenneté propulsée au niveau international : comment le pays en question peut-il contribuer à la démocratisation ? Cette dernière se présente, sur le plan discursif comme impliquant la diversité et l'égalité dans l'accès aux droits.

## **6. Conclusion**

La notion de francophonie est abordée fort diversement dans les discours. Si on s'entend généralement pour distinguer le fait français sur lequel elle s'appuie intrinsèquement, le développement de l'Organisation Internationale de la Francophonie a sans nul doute contribué à placer le débat au niveau politique. Certaines manifestations des discours démentent la séparation étanche entre les deux acceptions du terme. Par ailleurs, au sein de la formation du sens entourant l'emploi de la notion de francophonie, des champs sémantiques participent de l'environnement linguistique du mot. Certains qui pourraient sembler concurrents, puisque l'un, celui articulé autour de la diversité, se veut en démarcation sur le premier, marqué davantage par la notion d'identité. Mais, les discours optent de plus en plus pour le renouveau que propose la conception récente de la francophonie/Francophonie.

Il ressort que la diversité est au cœur des discours actuels sur/de la F/francophonie. Si l'on s'attache aux paroles officielles, elles embrassent cette

nouvelle donne non seulement comme pétition de principes mais elles insèrent cette notion dans un réseau de sens constitutif de la visée communicative. Autrement dit, cette imbrication dans les stratégies d'argumentation fait qu'on ne peut plus en faire l'économie.

D'ailleurs, même les tenants d'une conception de la francophonie attachée aux préoccupations communautaires prendront en considération ce renouveau discursif. Par exemple, si l'on s'attarde aux interprétations liées à des cas spécifiques de francophonie présents dans notre corpus, là encore la diversité est adoptée comme concept clé pour penser le phénomène du français, que ce soit en Corse ou en Acadie, comme ci-dessous :

Dans la foulée des transformations sociopolitiques et idéologiques de la francophonie canadienne et des repositionnements identitaires qui en découlent, l'Acadie du Nouveau-Brunswick, comme d'autres « pays sans État », se conjugue davantage au rythme de la mondialisation et du transnationalisme en articulant de plus en plus les thèmes de la pluralité et de la diversité à son « acadianité ». (Traisnel et Violette, 2010 : 101)

Les termes « mondialisation » et « transnationalisme » attestent de la projection au niveau global. Toutefois, l'adaptation ne va pas que dans ce sens, puisque plusieurs attachés au renouvellement de la francophonie déplorent la distance pratiquée à l'égard des préoccupations communautaires et nationales. C'est probablement ainsi qu'il convient de lire les propos de Wolton :

Personne n'est citoyen du monde. Le monde, c'est 6000 langues et des centaines de nations. Il n'y a pas d'espace public mondial. Il y a des enjeux et des conflits mondiaux, que chacun interprète de sa propre culture. La mondialisation n'est liberté que pour une petite élite plurilingue et ayant des visas. Les autres ont perdu la langue, les musiques, une partie de leur identité. Quand on coupe les racines les hommes deviennent fous<sup>7</sup>.

On pourrait assister à une mise en relation de plus en plus marquée, ce qu'il convient d'appeler une tension rhétorique, entre le local – qui se conjugue parfois comme le communautaire, le national etc. –, et l'international – le global, l'universel –, donc entre des champs notionnels souvent mis en concurrence, dans les discours sur la francophonie.

---

<sup>7</sup> Dominique Wolton, auteur de *L'autre mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003, interviewé par D.S., *L'express*, 24 avril 2003, cité par Yves Montenay, 2005, p. 75-76.

### **Références bibliographiques**

- BEAUDOIN Louise, PAQUIN Stéphane dir. (2008), *Pourquoi la francophonie ?* Montréal, Vlb éditeur.
- BELANGER Nathalie et als. (2010), *Produire et reproduire la francophonie*, Sudbury, Éditions Prise de parole.
- CHARAUDEAU Patrick (2005), « Sémantique de la langue, sémantique du discours. De la rupture à une communauté de pensée », *Travaux et documents*, n° 27.
- FALL Khadiyatoulah et BETOTE AKWA Doumbé (2002), *Énonciation et forme du sens*, Québec, Presses de l'université Laval.
- GLISSANT Édouard (1993), *Tout-monde*, Paris, Gallimard.
- MONTENAY Yves (2005), *La langue française face à la mondialisation*, Paris, Société d'édition Les Belles lettres.
- PLANTIN Christian (1990), *Essais sur l'argumentation*, Paris, Éditions Kimé.
- POISSONNIER Ariane, SOURNIA Gérard (2006), *L'atlas mondial de la francophonie. Du culturel au politique*, Paris, Éditions Autrement.
- REY Alain (1970), « Typologie génétique des dictionnaires », *Langages*, n° 19.
- VIGNAUX Georges (1988), *Le discours acteur du monde*, Paris, Ophrys.

---

DANIELLE FORGET

Université d'Ottawa  
Courriel : [dforget@uottawa.ca](mailto:dforget@uottawa.ca)